

# APELP

## Procès-verbal de l'AG ordinaire 2024

Lundi 30.09.2024 à 20h00 - Pavillon du LCP

### **1. Ouverture de l'AG, liste des présences et procès-verbal de la dernière AG**

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il relève la présence de la Rectrice Romaine Crettenand-Sierro et du Prorecteur Jean-Claude Bridel, invités. Leur présence est une marque de confiance qui honore l'APELP. Il excuse l'absence de ses collègues Présidents des associations de parents des autres collèges du Valais francophone, à savoir Madame Anne Erard Bonvin (Collège de St-Maurice) et Cédric Croset (Collège des Creusets). Parmi les membres de l'APELP, Madame et Monsieur Magalie et Lucien Barras et Monsieur Régis Exquis se sont excusés.

Le procès-verbal de la dernière séance a été tenu par le Président. Ce procès-verbal a été accepté par le Comité. Dès lors qu'il n'y a aucune obligation statutaire d'en donner lecture à l'AG, le Président annonce simplement qu'il est disponible sur la page internet consacrée à l'APELP sur le site du LCP.

Aucune demande d'inscription d'un point spécial à l'ordre du jour n'étant parvenue au Comité, l'ordre du jour sera donc celui figurant dans la convocation.

### **2. Rapport annuel du Président**

Le Président relève que l'année scolaire 2023/24 peut être qualifiée d'exercice de routine. Il n'y a dès lors guère d'éléments véritablement marquants à mentionner, hormis bien évidemment la prise de fonction de la nouvelle Rectrice au début du second semestre.

Le Comité a fonctionné par courriers électroniques car l'activité s'est résumée, durant l'année sous revue, à prendre position sur les propositions du Président qui faisait le relais avec le Rectorat. Il n'y a donc pas eu de réunion formelle, aucun sujet n'ayant nécessité une discussion approfondie avant décision.

Le Comité a eu des échanges de vue et des contacts à plusieurs reprises avec le Rectorat. Ainsi, le Président s'est souvent entretenu avec l'ancien Recteur puis la nouvelle Rectrice, que ce soit par téléphone ou par courrier électronique.

Le Président passe ensuite en revue les actions concrètes menées durant l'année 2023/24 :

(1°) Participation du Président à la soirée d'information de début d'année à l'intention des parents d'étudiants de première année. C'est l'occasion de présenter

l'APELP et ses buts et de motiver les parents à en devenir membre. Il est surtout insisté sur l'importance d'être membre cotisant pour que l'APELP puisse concrètement aider le Rectorat et donc les étudiants.

(2°) Le Comité n'a eu à répondre qu'à une seule intervention de la part de parents. Le fait pour le Comité de n'avoir pas été sollicité à de plus nombreuses reprises est réjouissant, car cela démontre que la vie du LCP s'est déroulée sans problème, après les années troublées et chahutées de la pandémie.

Cette intervention fait suite à des frictions entre le père d'une étudiante et le Rectorat. L'étudiante ayant décidé de se réorienter vers des études à l'ECG, elle a demandé à pouvoir effectuer ses stages préparatoires mais pour une plus longue durée que celle qui est autorisée par le règlement. En partie grâce à l'intervention du Comité, le dialogue a pu être maintenu entre les parties, ce qui a finalement permis de lever les malentendus. Le père de l'étudiante a finalement remercié le Comité pour son intervention, qu'il a jugée bénéfique.

(3°) Le Comité, par l'entremise de ses deux membres juristes, a conseillé dans l'urgence le Rectorat pour résoudre un cas délicat : il s'agissait d'un étudiant majeur ayant abruptement décidé d'interrompre ses études afin de poursuivre un projet professionnel à l'étranger, sans en avertir ses parents. Le Comité a pu rapidement conseiller juridiquement le Rectorat sur la manière de gérer cette situation. L'intervention du Comité a été très appréciée par le Rectorat.

Le Comité a encore émis d'autres avis sur sollicitation du Rectorat, mais cependant sur des points mineurs qui ne méritent pas que l'on s'y attarde ici.

(4°) Concrètement, l'action principale de l'APELP est le soutien financier apporté au Rectorat. On relèvera en particulier les aides suivantes :

- a) La traditionnelle action « poires/pommes » permettant aux étudiants de manger des fruits bio lors d'une quinzaine de récréations en automne (2500 fr.). L'APELP trouve important d'investir un tel montant vu le grand succès de l'action auprès des étudiants.
- b) Versement d'un montant de 1800 fr. pour les prix de fin d'année (soit dans la moyenne des années d'avant-COVID).
- c) Versement d'un montant de 2000 fr. pour le concert du 40<sup>e</sup> anniversaire du chœur des collèves.

En résumé, ce sont environ 6500 fr. qui ont été versés par l'APELP au profit des étudiants. Ce montant est dans la moyenne de ce qui était versé au Rectorat les années précédentes.

Le Comité est venu à deux reprises en aide à des étudiants connaissant des difficultés financières. Pour l'un, une somme de 128 fr. a été versée pour couvrir les frais de participation aux journées sportives. Pour l'autre, le Comité a pris en charge l'intégralité du prix de son voyage d'étude, soit 395 francs. Le président rappelle que ces aides aux étudiants en précarité financière sont faits à la demande du Rectorat à qui incombe seul le devoir de s'assurer de la nécessité de la dépense : le Comité ne mène jamais d'investigations en ce sens et ne connaît au demeurant même pas le

nom des bénéficiaires, qui lui restent totalement anonymes. Ainsi, la plus stricte confidentialité est assurée.

Enfin, il convient de mentionner une dépense de 600 fr. pour le cadeau de départ de l'ancien Recteur.

Le Président rappelle ensuite que la préoccupation principale du Comité est d'avoir le plus grand nombre possible de membres cotisants. Depuis quelques années, on peut compter sur une moyenne d'environ 350 parents ou couples de parents cotisants, ce qui permet à l'APELP d'engranger bon an mal an un peu plus de 10'000 francs. Ce montant permet largement à l'APELP de poursuivre efficacement son but d'aide au Rectorat mais aussi de constituer une « réserve de guerre » dont on a pu mesurer toute l'utilité lors de la période de pandémie (i.e. augmentation du soutien aux manifestations culturelles). Le Comité espère que les actions concrètes menées par l'APELP inciteront encore plus de parents à cotiser.

Le Président termine en relevant l'excellente collaboration entre le Comité de l'APELP et le Rectorat. Le Comité est motivé à continuer à œuvrer dans l'intérêt bien compris des parents, des étudiants et du Rectorat. Le Président remercie ses collègues du Comité pour la bonne collaboration, le Rectorat et le secrétariat du LCP pour leur précieux soutien à l'APELP et tous les parents membres de l'APELP pour leur soutien.

### **3. Situation financière**

La situation financière de l'APELP est saine. Le Président commente les différents postes des comptes 2023/24. Les dépenses ont représenté un total de 8976 fr. pour des recettes (i.e. cotisations des membres) de 10'475 francs. Cela donne un résultat positif de 1498 fr. pour l'exercice comptable 2023/24. La fortune de l'association se monte à 32'139 francs.

Les statuts octroient à l'AG la compétence d'approuver les comptes. L'AG accepte les comptes à l'unanimité.

Le Comité est d'avis que la cotisation actuelle de 25 fr. est raisonnable et ne doit pas être majorée. Un tel montant permet en effet de récolter suffisamment de fonds pour assurer les prestations de l'APELP.

Le Président enjoint le Rectorat à ne pas hésiter à demander des aides à l'APELP, les finances le permettant.

### **4. Élections statutaires**

Selon les statuts actuels de l'APELP, le Comité est composé de trois à sept personnes, dont le Président. Durant l'année 2023/24, le Comité était constitué du Président et de quatre membres. Ji Yoon Ho ayant cependant démissionné en début de la présente année scolaire, le Comité est actuellement composé de quatre personnes.

Le Président relève que Ji Yoon Ho a œuvré depuis 2019 au sein du Comité. Celui-ci la remercie chaleureusement pour son dévouement à l'APELP.

Toujours selon les statuts, le mandat des membres du Comité est de deux ans, renouvelable. Le Président ayant été réélu lors de l'AG 2023, son mandat n'a pas à être renouvelé. Lucien Combaz ayant été réélu lors de l'AG 2023, son mandat ne doit pas être renouvelé. Geneviève Levine Cuennet et Sébastien Fanti ayant été renommés lors de l'AG 2022, leur mandat doit être renouvelé. Par acclamation, Geneviève Levine Cuennet et Sébastien Fanti sont reconduits dans leur fonction de membre du Comité. Roxane d'Avila Mittaz est élue par acclamation comme nouvelle membre du Comité.

Pour l'année 2024/25, le Comité est dès lors constitué comme suit : Christian Roten, Président ; Sébastien Fanti, Geneviève Levine-Cuennet, Lucien Combaz et Roxane d'Avila Mittaz, membres. Le Président se réjouit de continuer la collaboration avec eux. Il les remercie tous pour leur dévouement.

Le Président explique que plusieurs membres du Comité démissionneront en fin d'année scolaire dès lors qu'ils n'auront plus d'enfant scolarisé au LCP. Il renouvelle donc l'appel lancé lors de la soirée d'accueil des parents d'élèves de première année et figurant aussi dans la convocation à la présente AG : l'APELP cherche des membres qui seraient intéressés à intégrer le Comité pour assurer la relève. Il indique que les personnes intéressées peuvent prendre contact avec lui. Ces personnes pourront fort bien intégrer informellement le Comité pour l'année scolaire en cours et être officiellement élus lors de la prochaine AG.

Le Président porte enfin à la connaissance de l'AG qu'il ne demandera pas le renouvellement de son mandat lors de l'AG 2025. En effet, il n'a depuis le début de la présente année scolaire plus d'enfant scolarisé au LCP. Il a cependant indiqué au Rectorat qu'il assumera cette année encore sa charge, afin de préparer harmonieusement la transition avec son successeur.

## **5. Parole au Rectorat**

Comme à chaque AG, la parole est laissée au Rectorat pour aborder les points qu'il juge nécessaires de porter à la connaissance des parents.

La Rectrice se présente brièvement. Elle insiste sur l'importance de la collaboration entre le Rectorat et l'APELP. Elle remercie le Comité et son Président pour leur soutien, notamment sur le plan financier qui permet p.ex. de récompenser les étudiants méritants, à savoir ceux qui ne sont pas les meilleurs mais qui connaissent un parcours parfois difficile. Elle présente ensuite succinctement certains projets futurs :

- *Concert commun du chœur des collèves avec celui de Trogen.* Le chœur des collèves se produira pour un concert avec le chœur du collège de Trogen, probablement dans deux ans (étant rappelé que le LCP organise des échanges linguistiques avec ce collège appenzellois).

- *La formule d'accueil des étudiants de première année* a été modifiée. Lors de leur premier jour au LCP, ceux-ci passent plus de temps avec leur titulaire qui a pour mission de les renseigner sur la vie du collège et de leur faire découvrir les différents services et bâtiments. Le Rectorat est à l'écoute des parents s'il y a des suggestions pour encore améliorer cette journée.
- *Un cours spécial concernant la technique d'apprentissage du vocabulaire* a été mis sur pied, à l'initiative d'un professeur qui s'est spécialisé en la matière. Le but est d'acquérir une méthode de mémorisation du vocabulaire efficace.
- *Les « échanges en rotation »* sont reconduits pour les étudiants de première année en filière bilingue. Il s'agit de leur donner l'opportunité d'effectuer un échange de quelques jours en Suisse allemande puis d'accueillir un étudiant suisse-allemand chez eux. Le but est de leur donner l'envie, dès la deuxième année, d'effectuer des échanges plus longs, que ce soit en Suisse allemande mais aussi avec des pays anglophones.
- *Partenariat culturel avec le théâtre du Baladin* : un partenariat a été noué avec cet établissement sis à Savièse pour profiter des spectacles organisés par celui-ci.
- *L'intelligence artificielle* présente un défi majeur tant pour les étudiants que les professeurs. Elle a déjà une influence en ce sens qu'il a fallu adapter la manière de noter certains travaux. Elle a aussi des conséquences sur les travaux de maturité, dont les sujets ont dû être adaptés.
- *Le nouveau collège Ella Maillart* sera en principe prêt pour janvier 2026. Le déménagement du LCP vers ce nouvel établissement aura lieu alors immédiatement. Dans ces nouveaux locaux, une des grandes nouveautés sera le concept byod (*bring your own device*) : chaque étudiant prendra son propre ordinateur au collège.

Quant au Prorecteur, il aborde trois sujets :

- *Les deux jours de congé joker introduits durant l'année scolaire 202/24*. Ces congés poursuivent le but de faciliter la vie familiale, p.ex. pour prendre un congé plus long lors des différents ponts. Ils ne peuvent par contre pas être obtenus lors de la première et de la dernière semaine de l'année scolaire ou lors des semaines d'examens, sportives et culturelles. Un tel congé a montré son utilité si une famille a des enfants scolarisés dans différents niveaux : si elle doit prendre en compte les règlements sur les congés des différents établissements, il peut être impossible de permettre à toute la famille de prendre congé en même temps. Le congé joker évite cet écueil.
- *L'utilisation des natels au LCP*. Le natel est désormais interdit d'utilisation durant les interours (mais pas pendant la récréation ou si besoin urgent). Il a en effet été observé une tendance pour les étudiants de se ruer sur leur natel à la fin d'un cours pour faire un jeu ou converser. Or l'interours est là pour préparer le cours suivant. Des professeurs ont dès lors noté que le cours ne peut pas commencer à l'heure puisque les étudiants n'abandonnent leur natel que sur injonction du professeur et ce n'est qu'ensuite qu'ils se préparent au cours. Cette utilisation du

natel a aussi pour effet négatif qu'il n'y a presque plus de contacts entre les membres d'une même classe. Cette exigence ne pose pas trop de problème pour les étudiants de première à la troisième année ; c'est plus difficile pour les quatrième et cinquième.

- *Les manifestations culturelles.* Certaines classes ont eu l'occasion d'aller voir un opéra à l'usine de Chandoline. Cela a été l'occasion de leur expliquer le comportement à adopter en pareille situation (comme p.ex. le respect des artistes et des autres spectateurs). Le retour sur le comportement des étudiants a été bon de la part de l'organisateur, Ouverture opéra. Quant aux étudiants, ils ont apprécié cette manifestation culturelle.

## **7. Divers**

Un parent d'étudiants de cinquième année relève que la journée des maturistes a eu lieu la veille du début des examens écrits en juin 2024 ; il demande au Rectorat d'éviter cela à l'avenir. Le Rectorat répond que c'est un malheureux concours de circonstances, la date de la fin des cours ayant été fixée avant que la date de début des examens oraux ne soit connue : on sera dans la même situation cette année. Ce parent regrette aussi que les retraites au Simplon aient été supprimées. Le Rectorat répond que c'est la conséquence du fait qu'il faut, pour des questions de sécurité, avoir un guide pour huit étudiants : cela coûtant trop cher, il a fallu renoncer à organiser les retraites au Simplon. Ce parent se demande enfin si une information ne pourrait pas être donnée aux étudiants avant chaque scrutin fédéral. Le Rectorat explique que les étudiants de première année reçoivent des notions de civisme lors du cours d'économie. Rien n'est par contre prévu pour les étudiants en âge de voter car se pose alors le délicat problème de la neutralité de l'information qui pourrait leur être donnée.

Le Président clôt la séance à 21h15 et invite l'assemblée à partager un apéritif offert par l'APELP, ce qui est apprécié de tous les participants.

Le Président :

(s.) Christian Roten

\_\_\_\_\_